



Séance du 6 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le six février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 31/01/2024.

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE, Didier DOUSSON, Emma RAGO.

Absents excusés représentés :

- Jean-Henri PALLANCHE donne pouvoir à Hervé VIALLE
- Catherine RANCE donne pouvoir à Noël BOIVIN
- Julien MARTIN donne pouvoir à Martine TYSSANDIER

Absents non représentés : Marc VANDAME, Emmanuelle POIX

Secrétaire de séance : Isabelle FROSIO

Le conseil, à l'unanimité de ses membres approuve le procès verbal de la séance du 16 janvier 2024.

Mme le Maire propose au conseil une modification de L'ordre du jour comme suit : rajout du point n°1 Validation choix de l'entreprise dossier Réfection voirie chemin de Peyronneyre. Le conseil approuve cette modification.

L'ordre du jour est abordé :

1. Validation choix de l'entreprise dossier Réfection voirie chemin de Peyronneyre.
2. Demande de subvention DETR Réfection voirie chemin de Peyronneyre
3. Attribution marché prestation de service pour l'exploitation du système collectif de traitement des eaux usées
4. Attribution marché aménagement sécurité Route du Puy
5. Questions diverses

1. Validation devis Entreprise COUDERT /Réfection voirie chemin de Peyronneyre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la réalisation du projet de réfection de voirie chemin de Peyronneyre et retient la proposition de l'entreprise COUDERT pour un montant de 65 900 € HT, soit 79 080 € TTC, en date du 30/01/2024.
- Précise que cette opération sera inscrite au budget primitif Commune 2024
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièce se rapportant à ce dossier.

2. Demande de subvention DETR 2024 /Réfection voirie chemin de Peyronneyre

Madame le Maire expose le projet de réfection de la voirie communale dite « Chemin de Peyronneyre », avec installation d'un caniveau central pour récupération des eaux pluviales et pose de 4 avaloirs reliés au réseau d'eaux pluviales, dont le coût prévisionnel est estimé à 65 900 € HT, soit 79 080 € TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention DETR 2024, 25% du montant HT des travaux : 16 475 €
- Solde reste à charge de la commune (HT) : 49 425 €, soit 62 605 € TTC

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : fin juin 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : novembre 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 65 900 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise Mme le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2024 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ce projet

3. Attribution du Marché Prestation de service pour l'exploitation du système collectif de traitement des eaux usées /Société SUEZ EAU FRANCE

Madame le Maire expose : une seule entreprise a répondu à la une consultation relative au renouvellement du marché de Prestation de service pour l'exploitation du système collectif de traitement des eaux usées, la Société SUEZ EAU France (anciennement société LYONNAIDSE DES EAUX), titulaire de ce marché depuis la création de la station d'épuration. La convention précédente arrivera à son terme le 16/03/2024. Le coût annuel de cette prestation de service s'élève à : **23 953,78 € HT, soit 28 744,54 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide la proposition de l'ADIT et décide de renouveler le contrat de prestation de service pour l'exploitation du système collectif de traitement des eaux usées avec la Société SUEZ EAU France à compter du 17/03/2024 pour une durée de 2 ans renouvelable, pour un montant total annuel de 23 953,78 € HT, soit 28 744,54 € TTC.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant légal à signer la convention de prestation de service avec SUEZ EAU France dans les conditions énoncées ci-dessus, soit à compter du 16/03/2024 pour une durée de 2 ans renouvelable.

4. Attribution travaux Aménagement Sécurité Route du Puy de St Sandoux Entreprise COLAS France CTPP

Madame le Maire rappelle le projet de réalisation de l'aménagement de la route du Puy de Saint-Sandoux pour la sécurité des piétons et des véhicules.

Suite à la consultation trois offres ont été reçues en mairie :

- L'offre de l'entreprise CYMARO pour un montant total de : 101 904 TTC, soit 84 920 € HT
- L'offre de l'entreprise COLAS France CTPP pour un montant total de : 64 698 € TTC, soit 53 915 € HT
- L'offre de l'entreprise COUDERT pour un montant total de : 95 928 € T.T.C, soit 79 940 € HT

Mme le Maire présente les différents éléments du rapport d'analyse des offres, les notes techniques proposées et le classement final établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. A l'issue de l'analyse des offres, l'entreprise COLAS France CTPP présente l'offre la « mieux disante » et obtient la meilleure note générale pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide le classement des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ;
- Décide d'attribuer le marché de travaux « Aménagement Sécurité Route du Puy de St Sandoux » à l'entreprise COLAS France CTPP sise à Pardines (63) pour un montant total des travaux de 53 915 € HT , soit 64 698 € TTC.
- Autorise Mme le Maire ou son représentant légal à signer les pièces afférentes à ce marché et à lancer la commande de celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

La Maire
Martine TYSSANDIER

La secrétaire de séance
Isabelle FROSIO